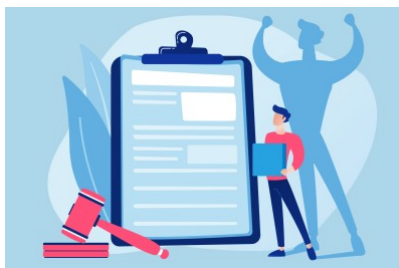


Programme de Formation

RE10 - Le dialogue compétitif



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 25/09/2026

fin 25/09/2026

Contenu pédagogique

Public visé

Personnes chargées de préparer la passation des marchés et d'en suivre les différentes phases, personnes chargées du contrôle des procédures de passation des marchés



Objectifs pédagogiques

- Connaître les cas de recours à la procédure de dialogue compétitif
- Maîtriser le formalisme de la procédure
- Connaître le contenu du cahier des charges fonctionnel
- Savoir organiser le lancement de la procédure
- Préparer et gérer l'audition des candidats



Description

1. Le cadre réglementaire du dialogue compétitif

Les conditions de recours au dialogue compétitif : exemples de cas d'utilisation
Dialogue compétitif et partenariat d'innovation

2. La préparation et le lancement de la consultation

La définition du programme et des performances attendues

La rédaction du cahier des charges fonctionnel

Le contenu de l'avis : focus sur les critères de sélection des candidatures

Les mesures de publicités obligatoires : modalités, délais, supports



3. La sélection des candidats

Les documents exigibles pour garantir la recevabilité de la candidature

La possibilité de « rattraper » les candidatures incomplètes

Cotraitance, sous-traitance : quelles sont les possibilités d'invoquer les moyens d'autres entreprises, quels sont les documents à produire par les candidats ?

Analyse des capacités professionnelles, techniques et financières : présentation de la méthodologie

4. Le déroulement du dialogue

L'invitation à la participation au dialogue : contenu

L'audition et le dialogue avec les candidats : jusqu'où l'acheteur peut-il aller ?

La traçabilité des discussions : le formalisme à prévoir

La fin du dialogue : quand et comment décider de mettre un terme aux discussions

Les compléments d'information susceptibles d'être demandés aux candidats après la clôture du dialogue

5. L'attribution du marché

Les critères de sélection : le choix de critères appropriés à l'objet du marché, l'utilisation des critères sociaux et environnementaux

La méthode de sélection : études des différentes méthodes validées par la jurisprudence

La notation des critères : comment apprécier les critères techniques à leur juste valeur, comment ne pas renforcer le poids du critère « prix » lors de l'analyse ?

Le traitement des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables : la conduite à tenir selon la procédure mise en oeuvre

La mise au point de l'offre retenue : principes, modalités pratiques et limites

6. La conclusion de la consultation

La justification du choix

Les points clefs de la rédaction du rapport de présentation

L'information des candidats dont l'offre n'a pas été retenue : forme et contenu

Le contrôle exercé par le juge sur le choix de l'offre

Les formalités préalables à la notification du marché

Le délai de suspension : les procédures concernées, le décompte du délai

La communication des attestations fiscales et sociales par le candidat retenu

La notification de l'acceptation de l'offre : formalité obligatoire pour la prise d'effet du marché

La publication de l'avis d'attribution : les obligations de l'acheteur, l'intérêt de publier un avis



Prérequis

Connaître les règles de bases de la réglementation des marchés publics



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.